

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 23 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **MARDI 23 SEPTEMBRE**, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle des Mariages sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire, par suite de la convocation en date du 16 septembre 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjointes, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, MM. FACON Jean-Noël, BOULET Guillaume, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, M. DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

- M. COMBE Jacques a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.
- M. CATTEZ François a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
- M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
- Mme PLANQUELLE Rachel a donné procuration à Mme BOULIER Amélie.
- M. RYS Didier a donné procuration à Mme CROWYN Véronique.

Secrétaire de séance : M. HERNOUT Serge

Fin de la séance : 20h35

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : ORGANISATION DU TRIATHLON 2025 - ACCEPTATION DE LA PARTICIPATION DE HAUTS DE FRANCE TRIATHLON ORGANISATION.

2025-09-N° 2

VU le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les dispositions des articles L. 2121-29, L. 2122-22 et L. 2541-12 ;

VU l'organisation par la Commune du premier Triathlon à Aire-sur-la-Lys - troisième étape du Championnat Régional des clubs de Triathlon - le dimanche 06 juillet 2025 ;

VU les statuts de l'association « Hauts de France triathlon Organisation » (HDFTO), structure organisatrice du CHTRIMAN ;

VU les recommandations de la ligue Hauts de France de Triathlon à HDFTO qui consistent à reverser une aide à certaines épreuves labellisées ;

VU l'intérêt communal que représentait cette animation sportive en matière de cohésion sociale, de promotion de la pratique sportive et de dynamisme local ;

CONSIDERANT que l'association « Hauts de France Triathlon Organisation » a proposé, sur la base des recommandations de la Ligue Hauts de France de Triathlon, d'attribuer à la Commune une participation financière de 500 € pour contribuer aux frais liés à l'organisation de cette manifestation ;

CONSIDERANT que, bien que la manifestation soit désormais achevée, il y a lieu d'acter formellement cette participation et d'autoriser l'encaissement de la somme correspondante ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Michel BOULET - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 - **D'ACCEPTER** la participation financière de l'association « Hauts de France Triathlon Organisation » à hauteur de 500 €, pour la catégorie « Championnat Régional des Clubs », au titre de sa contribution à l'organisation d'un triathlon par la Commune le 06 juillet 2025 ;

ARTICLE 2 - **D'AUTORISER** l'encaissement de cette somme sur le budget communal.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX



Mairie d'Aire-sur-la-Lys
Aire-sur-la-Lys
PAS DE CALAIS